Informations de base

2023/2758(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Inscription de certaines pâtes à tartiner contenant du cacao, de certaines préparations contenant du cacao utilisées dans la fabrication de boissons, de certaines préparations alimentaires obtenues à partir de céréales ou de produits à base de céréales, de certaines préparations alimentaires obtenues à partir de riz et d'autres céréales, de certaines frites et chips et de certaines sauces et condiments sur la liste des produits composés exemptés des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers

Complétant 2013/0140(COD)

Subject

- 3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire 3.10.09 Phytosanitaire, phytopharmacie, agriculture biologique, agrogénétique: généralités
- 3.10.10 Alimentation, législation alimentaire
- 4.60.04.04 Sûreté alimentaire

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux

Parlement européen

Rapporteur(e)	Date de nomination
Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/06/2023	Publication du document de base non-législatif	C(2023)03854	
19/06/2023	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/07/2023	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
29/08/2023	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2023/2758(DEA)	
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué	
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué	
Modifications et abrogations	Complétant 2013/0140(COD)	
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
Dossier de la commission	ENVI/9/12306	

D 4 10			4.0
Portail	de c	locument	tation

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2023)03854	19/06/2023	